



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL N°90

VENDREDI 9 JUIN 2023 – 18h00

ORDRE du JOUR

- *Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 MAI 2023,*
- *Elections Sénatoriales : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants,*
- *Approbation des tarifs garderie*
- *Questions diverses.*

Le 09 juin 2023, le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de M. CREACH Yvan, Maire.

Présents : CREACH Yvan, ROLLAND Eric, BLAMBERT Micheline, CHOURREAU Gisèle, HAMEL Sylvain, VAL-LARTIGUE Carine, ARNAUD Marie-Françoise, LAMBERTON Michel, BEYLE Sylvie, BOMPARD Caroline, LUYA Olivier.

Absents : MURE-RAVAUD Jérôme, MICLO Damien, TRIBBIA Karine, MANIGNAL Amandine, BRISSET Sandrine, STOOSS Nathan, HAMOUDI Brahim,

Secrétaire de séance : CHOURREAU Gisèle.

Pouvoirs : TRIBBIA Karine > CHOURREAU Gisèle - MANIGNAL Amandine > HAMEL Sylvain – BRISSET Sandrine > LUYA Olivier

Date de convocation : 02/06/2023.

DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire propose de rajouter un nouveau point ayant pour objet : **Cession de terrain à LA SOCIETE « AGES & VIE HABITAT » Commune de SAINT-ROMANS**

Le conseil approuve à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 MAI 2023**

Le procès-verbal est approuvé à la majorité des présents et représentés ; une abstention : Michel LAMBERTON.

- **Elections Sénatoriales : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants,**

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin de liste (1 000 habitants et +).

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Commune de SAINT-ROMANS

Département (Collectivité) : **ISÈRE**
Arrondissement : **GRENOBLE**
Effectif légal du conseil municipal : **19**
Nombre de conseillers en exercice : **18**
Nombre de délégués à élire : **5**
Nombre de suppléants à élire : **3**

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Pour les conseillers municipaux les plus âgés de : Mme BLAMBERT Micheline et Madame CHOURREAU Gisèle

Pour les conseillers municipaux les plus jeunes de: Monsieur HAMEL Sylvain et Monsieur LUYA Olivier

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Secrétaire de séance : Madame ARNAUD Marie-Françoise

b) Élection des délégués

Une seule liste est déposée et enregistrée : **Continuons ensemble pour Saint-Romans**, composée de :

N° d'ordre	Nom, Prénom	Sexe	Domicile	Date de naissance	Lieu de naissance
1	CREACH Yvan	M	263 Allée des Gérins 38160 Saint-Romans	21/07/1967	Grenoble
2	VAL-LARTIGE Carine	F	61 Allée des Hauts de Saint-Romans 38160 Saint-Romans	23/08/1977	Périgueux
3	MICLO Damien	M	129 A Chemin de Malot 38160 Saint-Romans	17/12/1982	Belfort
4	CHOURREAU Gisèle	F	2863 Route de la Sône 38160 Saint-Romans	27/07/1948	Givors
5	ROLLAND Eric	M	3066 Route de Valence 38160 Saint-Romans	06/08/1957	Saint-Marcellin
6	BLAMBERT Micheline	F	1302 Route des Sagnes 38160 Saint-Romans	13/08/1949	Clichy
7	MURE-RAVAUD Jérôme	M	132 Route de Juillet 38160 Saint-Romans	13/11/1974	Annemasse
8	ARNAUD Marie-Françoise	F	14 A Route des Marandans 38160 Saint-Romans	07/05/1956	Cahors

Mode de scrutin :

Le maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **Il rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.**

Le maire indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal doit élire **cinq** délégués et **trois** suppléants.

Résultats de l'élection :

Nombre de Conseillers présents	11 + 3 pouvoirs
suffrages exprimés	14
suffrages obtenus	14
délégués élus	5
suppléants élus	3

A l'issue du scrutin ont été déclarés élus :

NOM	PRENOM	QUALITÉ
CREACH	Yvan	<i>Titulaire</i>
VAL-LARTIGUE	Carine	<i>Titulaire</i>
MICLO	Damien	<i>Titulaire</i>
CHOURREAU	Gisèle	<i>Titulaire</i>
ROLLAND	Éric	<i>Titulaire</i>
BLAMBERT	Micheline	<i>Suppléant</i>
MURE-RAVAUD	Jérôme	<i>Suppléant</i>
ARNAUD	Marie-Françoise	<i>Suppléant</i>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Ont signé les membres présents.

- Approbation des tarifs garderie :

Les tarifs sont les suivants : 15€ de vacances à vacances, 3€ pour réservation occasionnelle ; pour les enfants inscrits à la cantine le prix de la garderie est inclus dans celui du repas.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés ;

Le Maire propose une délibération non prévue à l'ordre du jour, mais acceptée à l'unanimité des présents et représentés :

- **Vente du terrain à AGE & Vie :**

Le Conseil donne son accord pour cette cession et donne autorisation au Maire pour signer la vente avec Age & vie, à l'unanimité des présents et représentés.

Le Conseil donne son accord pour le dépôt de permis de Age & Vie à l'unanimité des présents et représentés.

- **Questions diverses :**

- En introduction du Conseil Municipal, Mr Bernard PERAZIO Vice-Président du Conseil Départemental ainsi que les responsables de Orange, viennent présenter le **projet de déploiement du réseau mobile**, pour couvrir les zones blanches de la Sone et d'une partie de Saint-Romans ; Les discussions sont ouvertes avec les membres du Conseil et une permanence sera proposée pour recevoir les habitants du village qui souhaiteraient obtenir plus d'explications sur le projet qui consistera à implanter une antenne sur la commune de Saint-Romans, à la sortie du pont de la Sone, seul emplacement techniquement satisfaisant.
- **Rétrocession des Hauts de Saint-Romans** : Mandat a été donné à la notaire par les copropriétaires pour signer l'acte avec la Mairie. Ce rendez-vous est fixé à fin juin.
- **Eric Rolland** donne les dernières informations
 - sur les travaux du cimetière qui doivent commencer la semaine prochaine,
 - Sur les travaux de la route des Chirouzes pour l'eau et les bouches d'incendie,
 - A Malot : étude en cours pour un projet d'assainissement collectif (avec la SMVIC),
 - Feux des 4 Routes : toujours un problème de débit des véhicules ; le feu des commerces de Rive-Gauche doivent être prochainement mis en clignotant,
- **Micheline Blambert** fait le point sur les appartements en location par rapport aux demandes actuelles,
- **Marandan** : le maire indique que le dossier a été remis à l'avocate qui va nous envoyer le cahier des charges puis lancer l'appel d'offres,
- Carine Val-Lartigue évoque les difficultés rencontrées par l'ADMR,
- **Damien Miclo** indique qu'il va organiser une réunion au sujet des subventions aux associations,
- **Gisèle Chourreau** rappelle que la gazette livrée par l'imprimeur le 5 juillet sera distribuable à partir de cette date.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire
Yvan CREACH